



## Française partie au québec, pension alimentaire ??

Par [jordane\\_0\\_old](#), le 21/09/2007 à 20:47

Bonjour,

En France : Janvier 2003 il y a eu séparation d'avec mon concubin, le père de ma fille... le 28 mai 2003 le jugement fixe la pension alimentaire à 114Euros alors que je vis seule avec ma fille dans un appartement correct et je travaille. Le père de ma fille à cette époque vivait seule, il est fonctionnaire et gagne bien en salaire.

Jugement du 31 janvier 2006 pour l'autorisation de quitter le pays pour rejoindre avec ma fille mon nouveau conjoint au Québec... La pension alimentaire est basée sur l'indice de France. Depuis le 8 août 2006 que je vis au Québec avec ma fille et mon conjoint québécois, employé avec un salaire moyen. Je m'aperçois qu'actuellement avec l'indice, la pension alimentaire est de 118 Euros. Les frais sont plus élevés qu'en France pour l'école (permis d'étude, le bus scolaire, fourniture scolaire, habillement plus chaud (5 mois de neige)... nous n'avons pas d'allocation pour ma fille, pas d'allocation de rentrée scolaire, frais pour 2 trajets vers France pour voir son père (en tout il y a 3 trajets vers la France)... Ma fille ne peut actuellement pas faire de loisir car le budget est assez serré. J'ai un permis de visiteur et je ne peux pas travailler sans permis de travail qui est coûteux ainsi que les prochaines démarches que nous devons faire pour la résidence permanente.

Le père de ma fille a déménagé dans le sud de la France où il a reçu un nouveau poste et dit qu'il est responsable. Il vit avec une nouvelle femme également fonctionnaire avec ses 2 enfants... Ils ont 2 salaires, plus les allocations et allocations d'entrée scolaire et 2 pensions alimentaires et ne se privent pas de loisirs et de parc d'attraction dont nous recevons les photos et qui met ma fille en rage car son père n'en fait pas autant pour elle, pendant son séjour en France. Il me règle seulement 118 Euros par mois et a à sa charge 1 trajet pour notre fille vers la France... un voisin du Québec règle 200 \$ CAD par semaine pour 2 enfants et il a un salaire très moyen.

Puis je faire une demande pour une augmentation de pension alimentaire ? auprès de qui ? et dois je rejoindre des factures le jugement ? Ai je une chance d'obtenir une augmentation de pension alimentaire ?

Merci pour vos réponse.

JO